

Lire attentivement les indications au verso

N° de contrat :

A ENVOYER PAR MAIL DANS LES 15 JOURS SUIVANT LA SURVENANCE

Les pièces justificatives peuvent être transmises ultérieurement

Date :

Nom, fonction dans l'association et signature
(Obligatoirement un membre du bureau) :

Renseignements concernant la structure musicale

Structure :

Adresse du siège :

Code postal et ville :

Personne chargée du suivi de ce dossier

Nom :

Prénom :

Adresse : code postal et ville :

téléphone :

mail (obligatoire) :

Renseignement concernant le sinistre matériel

Date :

Lieu :

A qui appartient l'instrument ou le matériel
sinistré?

☐ association

☐ membre

Nom et prénom :

Détail instrument :

Type :

Marque :

Modèle :

N° série :

Quels sont les dommages ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Circonstances détaillées du sinistre :

.....
.....
.....
.....

Noms et adresses de deux témoins :

.....
.....

DOCUMENTS JUSTIFICATIFS À FOURNIR

POUR TOUS LES SINISTRES MATERIELS SUR INSTRUMENTS

- ✓ la copie de votre certificat d'adhésion à la CMF pour l'année en cours (disponible dans OPENTALENT, rubrique cotisations fédérales)
- ✓ un rapport photos de l'instrument endommagé (4 photos),
- ✓ la copie de la carte d'identité du musicien s'il s'agit d'un instrument n'appartenant pas à la structure

**Toute réparation ou remplacement doit faire l'objet
d'un accord préalable de notre part**

Pour les instruments à vent réparables, merci de nous adresser :

- ✓ un devis de réparation si la valeur à neuf de l'instrument endommagé est **inférieure ou égale à 700 €**
- ✓ si la valeur à neuf de l'instrument endommagé **est supérieure ou égale à 700 €,** vous avez le choix entre :
 - ☐ **Réparateur agréé par l'assureur :** envoyez votre instrument par **CHRONOPOST** à notre réparateur agréé. Bien entendu l'instrument sera réexpédié réparé à votre domicile.
 - ☐ **Réparateur de votre choix :** Nous adresser deux devis de deux réparateurs différents. Si les 2 devis sont supérieurs à 1.500 €, l'instrument sera expertisé.

Pour tous les autres instruments réparables, merci de nous adresser :

- ✓ un devis de réparation si la valeur à neuf de l'instrument endommagé est inférieure ou égale à 700 €
- ✓ deux devis de réparation de deux réparateurs différents si la valeur à neuf de l'instrument endommagé est supérieure à 700 €

Pour les instruments irréparables ainsi que les becs irréparables :

- ✓ un devis de remplacement à l'identique,
- ✓ la facture d'achat d'origine de l'instrument irréparable,
- ✓ une attestation du réparateur certifiant que l'instrument ne peut être remis en l'état (dans cette configuration, il vous sera demandé de nous envoyer l'instrument par la poste)

POUR LES VOLS

- ✓ ORIGINAL du dépôt de plainte pour Vol ou Vandalisme (à faire dans les 48 h suivant leur découverte).
Le récépissé de déclaration de vol ou de vandalisme délivré par les autorités n'est pas suffisant.
- ✓ ORIGINAUX des factures d'achat des objets volés ainsi que des devis de remplacement à l'identique
- ✓ DEVIS de réparation pour les objets vandalisés mais réparables
- ✓ Tout justificatif prouvant que le vol et/ou le vandalisme se sont déroulés dans les circonstances ouvrant droit à la garantie: Par pénétration dans les lieux par effraction (témoignages, photos, devis de serrurier, devis de vitrier), avec violence physique (certificat médical), par escalade ou usage de fausses clés ou lorsque le voleur s'est introduit ou maintenu clandestinement dans les locaux.

**Adressez les documents et pièces justificatives dans les 15 jours
par mail à cmf@gescopim.fr**

Si vous rencontrez des difficultés à remplir ce formulaire, à fournir les documents précités ou pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter au 02 72 72 30 30 et par mail cmf@gescopim.fr